

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

### **A\_2024\_12\_18\_01\_Arrêté n°20 portant déconsignation des fonds consignés pour le financement des travaux de réduction de la vulnérabilité prescrits par le PPRT INEOS Polymers Sarralbe SAS**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Vu les articles L. 518-17 et suivants du code monétaire et financier,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2017-DCAT-BEPE-134 portant approbation du PPRT autour des installations de la société Ineos Polymers Sarralbe SAS,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-DCAT-BEPE-102 en date du 23 juin 2020 portant sur le financement des mesures de réduction de la vulnérabilité prescrites par le PPRT de la société INEOS Polymers Sarralbe SAS à Sarralbe, et notamment l'annexe 1 relative aux modalités de mise en œuvre et de suivi des mesures de réduction de la vulnérabilité du bâti,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-DCAT-BEPE-166 en date du 24 septembre 2020 ordonnant la consignation des fonds destinés au financement des travaux prescrits par le PPRT de la société INEOS POLYMERS SARRALBE SAS à SARRALBE,

Vu les arrêtés préfectoraux DCAT/BEPE n°2021-252 du 23 décembre 2021 et DCAT/BEPE/n°2020-29 du 18 février 2020,

Considérant les dispositions de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 23 juin 2020, et notamment l'article 4 relatif aux modalités de déblocage des contributions obligatoires (déconsignation),

Considérant que la déconsignation des fonds sera effectuée par la Caisse des Dépôts, dans un délai de dix jours ouvrés à compter de la date de réception de la demande, au vu des documents transmis par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Considérant que les riverains désignés dans le tableau joint se sont inscrits dans le parcours d'accompagnement à la réalisation des travaux en vue de la réduction de la vulnérabilité du bâti et de la mise en protection des habitants,

Considérant que les riverains désignés dans le tableau joint ont réalisé les travaux prescrits conformément au diagnostic technique préalable,

Considérant le relevé de décision du comité technique consulté par voie dématérialisée en date du 11/12/2024 ci-annexé,

### **ARRETE**

#### **Article 1 : Déconsignation**

Autorise la Caisse des Dépôts et Consignations à déconsigner du compte n° 2577833, intitulé « INEOS Polymers SARRALBE » des fonds permettant le financement des travaux prescrits auprès des riverains impactés par le PPRT INEOS Polymers SARRALBE SAS.

### **Article 2 : Montant et modalités de versement**

Le montant total des fonds déconsignés s'élève à **70 948,72 €**

Les paiements s'imputeront sur le capital consigné.

Ces fonds seront versés aux bénéficiaires dans un délai de 10 jours ouvrés par virement bancaire au vu des RIB des bénéficiaires désignés dans le tableau ci-dessous.

Le détail des montants à verser à chaque bénéficiaire est précisé dans le tableau annexe des bénéficiaires et financeurs.

### **Article 3 : Intérêts de la consignation**

Conformément aux dispositions de l'article L 518-23 du code monétaire et financier, les sommes consignées sont rémunérées au taux d'intérêt en vigueur, fixé par arrêté du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.

Les déconsignations s'effectuent uniquement en capital et les intérêts restent sur le compte de consignations jusqu'à complète consommation des fonds.

### **Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### **Article 5 :**

La Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, Madame Christiane MALLICK, et la Caisse des Dépôts et Consignations sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (<https://www.agglo-sarreguemines.fr>).

Fait à Sarreguemines, le 18 décembre 2024

Le Président  
de la Communauté d'Agglomération  
Sarreguemines Confluences

Pour le Président,  
la Vice-Présidente

Roland ROTH

### **Arrêté rendu exécutoire compte tenu de :**

- La transmission au représentant de l'Etat le : 18/12/24
- La publication ou la notification le : 19/12/2024
- L'affichage le :
- Identifiant de télétransmission : 057-200070746-20240123-52721-AR-1-1

  




**TABLEAU ANNEXE DES BENEFICIAIRES ET FINANCEURS**

ADRESSE	N° de Parcelle	BENEFICIAIRE(S)	FINANCEUR	MONTANT
[REDACTED] 57430 SARRALBE	[REDACTED]	[REDACTED]	INEOS	4 948, 90 €
			CA Sarreguemines Confluences	2 784, 59 €
			Région Grand Est	910, 60 €
			Département de la Moselle	428, 91 €
			Commune de Sarralbe	824, 82 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>9 897,82 €</b>
ADRESSE	N° de Parcelle	BENEFICIAIRE(S)	FINANCEUR	MONTANT
[REDACTED] 57430 SARRALBE	[REDACTED]	[REDACTED]	INEOS	3 569, 49 €
			CA Sarreguemines Confluences	2 008, 43 €
			Région Grand Est	656, 78 €
			Département de la Moselle	309, 36 €
			Commune de Sarralbe	594, 91 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>7 138,97€</b>
ADRESSE	N° de Parcelle	BENEFICIAIRE(S)	FINANCEUR	MONTANT
[REDACTED] 57430 SARRALBE	[REDACTED]	[REDACTED]	INEOS	5 091 €
			CA Sarreguemines Confluences	2 864, 54 €
			Région Grand Est	936, 74 €
			Département de la Moselle	441,22 €
			Commune de Sarralbe	848, 50 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>10 182 €</b>
ADRESSE	N° de Parcelle	BENEFICIAIRE(S)	FINANCEUR	MONTANT
[REDACTED] 57430 SARRALBE	[REDACTED]	[REDACTED]	INEOS	6000 €
			CA Sarreguemines Confluences	3 376 €
			Région Grand Est	1 104 €
			Département de la Moselle	520 €

			Commune de Sarralbe	1 000 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>12 000 €</b>
<b>ADRESSE</b>	<b>N° de Parcelle</b>	<b>BENEFICIAIRE(S)</b>	<b>FINANCEUR</b>	<b>MONTANT</b>
██████████ 57430 SARRALBE ██████████	██████████	██████████ ██████████	INEOS	242, 32€
			CA Sarreguemines Confluences	136, 34 €
			Région Grand Est	44, 59 €
			Département de la Moselle	21 €
			Commune de Sarralbe	40,39 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>484,64 €</b>
<b>ADRESSE</b>	<b>N° de Parcelle</b>	<b>BENEFICIAIRE(S)</b>	<b>FINANCEUR</b>	<b>MONTANT</b>
██████████ 57430 SARRALBE ██████████	██████████	██████████ ██████████	INEOS	1 544, 60 €
			CA Sarreguemines Confluences	869, 09 €
			Région Grand Est	284, 21 €
			Département de la Moselle	133, 87 €
			Commune de Sarralbe	257, 43 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>3 089, 20 €</b>
<b>ADRESSE</b>	<b>N° de Parcelle</b>	<b>BENEFICIAIRE(S)</b>	<b>FINANCEUR</b>	<b>MONTANT</b>
██████████ ██████████ SARRALBE 166	██████████	██████████ ██████████	INEOS	363, 48 €
			CA Sarreguemines Confluences	204, 52 €
			Région Grand Est	66, 88 €
			Département de la Moselle	31, 50 €
			Commune de Sarralbe	60,58 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>726, 96€</b>
<b>ADRESSE</b>	<b>N° de Parcelle</b>	<b>BENEFICIAIRE(S)</b>	<b>FINANCEUR</b>	<b>MONTANT</b>
██████████ 57430 SARRALBE ██████████	██████████	██████████ ██████████	INEOS	2 232, 73 €
			CA Sarreguemines Confluences	1 256, 29 €
			Région Grand Est	410, 82€
			Département de la Moselle	193, 50 €

			Commune de Sarralbe	372, 12 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>4 465,46 €</b>
<b>ADRESSE</b>	<b>N° de Parcelle</b>	<b>BENEFICIAIRE(S)</b>	<b>FINANCEUR</b>	<b>MONTANT</b>
██████████ 57430 SARRALBE	██████████	██████████ ██████████	INEOS	1 047 €
			CA Sarreguemines Confluences	589, 11 €
			Région Grand Est	192, 65 €
			Département de la Moselle	90,74 €
			Commune de Sarralbe	174,50 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>2 094 €</b>
<b>ADRESSE</b>	<b>N° de Parcelle</b>	<b>BENEFICIAIRE(S)</b>	<b>FINANCEUR</b>	<b>MONTANT</b>
██████████ 57430 SARRALBE	██████████	██████████ ██████████	INEOS	1 755, 74 €
			CA Sarreguemines Confluences	987, 90 €
			Région Grand Est	323,06 €
			Département de la Moselle	152,17 €
			Commune de Sarralbe	292, 62 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>3 511, 49 €</b>
<b>ADRESSE</b>	<b>N° de Parcelle</b>	<b>BENEFICIAIRE(S)</b>	<b>FINANCEUR</b>	<b>MONTANT</b>
██████████ 57430 SARRALBE	██████████	██████████ ██████████	INEOS	3 200, 67 €
			CA Sarreguemines Confluences	1 800, 91 €
			Région Grand Est	588, 92 €
			Département de la Moselle	277, 39 €
			Commune de Sarralbe	533, 45 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>6 401,34 €</b>
<b>ADRESSE</b>	<b>N° de Parcelle</b>	<b>BENEFICIAIRE(S)</b>	<b>FINANCEUR</b>	<b>MONTANT</b>
██████████ 57430 SARRALBE	██████████	██████████ ██████████	INEOS	1 245, 68 €
			CA Sarreguemines Confluences	700, 90 €
			Région Grand Est	229, 21 €
			Département de la Moselle	107,96 €

			Commune de Sarralbe	207, 61
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>2 491, 36 €</b>
<b>ADRESSE</b>	<b>N° de Parcelle</b>	<b>BENEFICIAIRE(S)</b>	<b>FINANCEUR</b>	<b>MONTANT</b>
 57430 SARRALBE			INEOS	4 232, 74 €
			CA Sarreguemines Confluences	2 381,62 €
			Région Grand Est	778, 82 €
			Département de la Moselle	366, 84 €
			Commune de Sarralbe	705, 46 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>8 465,48 €</b>

<b>SOMME TOTALE A DECONSIGNER</b>	<b>70 948, 72 €</b>
-----------------------------------	---------------------

